

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 18 septembre 2024 à 18 heures à Lans-en-Vercors
et en visioconférence

*Le dix-huit
septembre deux
mille vingt-quatre
le Bureau du Parc
Naturel Régional
du Vercors,
dûment convoqué
le onze septembre
deux mille vingt-
quatre par le
Président, s'est
réuni à Lans-en-
Vercors.*

Délégués présents :

Jacques ADENOT Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans
Robert ALLEYRON-BIRON, Délégué de La Rivière
Marie-Odile BAUDRIER, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors
Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin
Imen DE SMEDT, Délégué du CD de l'Isère
Jean-Christophe DYE, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
Nathalie FAURE, Déléguée du CD de l'Isère
Pierre Louis FILLET, Délégué de la CC du Royans-Vercors
Gérard GAGNIER, Délégué de CC Val de Drôme
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans
Eric MENA, Délégué de Gresse-en-Vercors
Christian MORIN, Délégué du CD de la Drôme
Monique ORAND, Déléguée de Chatillon en Diois
Yannick PASDRMADJIAN, Délégué de Claix
Nicolas PEYRETOUT, Délégué de La Motte-Fanjas
David ROBERT, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)
Agnès TREGRET, Déléguée du Percy-en-Trièves
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Pierre WEICK, Délégué de la CC Massif du Vercors

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **22**
(mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 26
Pouvoirs : 3
Total : **29** (mini
25)

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Antoine BACK Délégué de Grenoble (ville-porte) à Robert
ALLEYRON-BIRON
Alban PANO, Déléguée du Conseil Départemental de la Drôme
à Christian MORIN
Frédérique PUISSAT, Déléguée du CD de l'Isère à Nathalie
FAURE

Participaient également à la réunion :

Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors
Philippe ROUSTAND, CESER
François VERON, Conseil Scientifique
Anne-Christine WOLNY, Fondation du patrimoine

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 3 juillet 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 septembre 2024

Fonction du GAL Terres de Dauphiné en 2024 – demande de financement

Le 5 mai 2023, la Région Auvergne Rhône-Alpes a validé la candidature LEADER du territoire « Terres de Dauphiné » représentée par 10 intercommunalités et portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement sur la programmation 2023-2027, une enveloppe de 4 520 290 € de crédits FEADER est attribuée au Groupe d'Action Local (GAL) Terres de Dauphiné. Cette stratégie repose sur trois axes :

1. La relocalisation de l'économie et de l'emploi
2. Le développement d'un tourisme écoresponsable
3. La revitalisation des centres-bourgs

La mise en œuvre du programme s'appuie sur une équipe technique :

- La coordination, pour permettre un fonctionnement homogène de l'ensemble du territoire,
- L'animation, pour faire connaître le programme auprès des porteurs de projets et faire le relais auprès des intercommunalités,
- La gestion/ instruction, pour les aspects administratifs du programme.

Cette délibération modifie le budget de la précédente délibération 2023.BS 56 du 13 décembre 2023, permettant d'actualiser les dépenses au plus proches du réel et de solliciter le financement FEADER correspondant :

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement : personnel, frais de structure, frais de déplacements, communication, cotisations	198 309 €	Subvention LEADER 80 %	160 715,41 €
Investissement : équipement informatique	2 585,27 €	Autofinancement Parc	40 178,85 €
TOTAL	200 894,27 €	TOTAL	200 894,27 €

Le reste à charge de l'autofinancement sera du maître d'ouvrage public. La participation des intercommunalités du GAL à l'autofinancement est prévue par ailleurs dans une convention de partenariat.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **VALIDER** la rectification du budget « Fonctionnement du Gal Terres de Dauphiné » et son plan de financement

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de fonctionnement LEADER et à signer les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**56Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 septembre 2024**

Accompagnement de mi parcours des MAEC 2023 et animation du PAEC VERCORS en 2025

Le second pilier de la politique agricole commune propose aux agriculteurs d'un territoire de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Pour être éligibles, ces mesures doivent s'inscrire dans un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) porté par un territoire.

En 2023, le Parc naturel régional du Vercors a fait le choix d'élaborer et d'être l'opérateur du PAEC du Vercors. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques agroécologiques et pastorales vertueuses pour l'environnement. Ce projet a été reçu par la DRAAF avec une note B+.

Le parc et ses partenaires techniques ont accompagné 41 exploitations situées en zone Natura 2000 et 25 groupements pastorales dans la mise en place des MAEC grâce à la réalisation de diagnostics et de plans de gestion.

Pour la campagne 2023, l'année 2025 marquera le milieu des engagements MAEC. Ainsi, la réalisation d'un accompagnement technique et administratif auprès des bénéficiaires est conseillé à l'opérateur du PAEC.

Dans ce contexte là, il est proposé de réaliser 10 accompagnements de suivis individuels de mi parcours et 2 suivis collectifs auprès des agriculteurs des sites Natura 2000 de la Gervanne et de la Bourne. Pour cela, le parc souhaite faire appel à des prestataires spécialisés en agroécologie et pastoralisme.

Le suivi des groupements pastoraux et des exploitations en zone Natura 2000 situés sur la communauté de communes du Val de Drôme seront quant à eux réalisés en co partenariat avec les partenaires techniques qui répondent ou non à ce même appel à projet.

De plus, en tant qu'opérateur le parc doit assuré la gouvernance et le suivi administratif du PAEC Vercors.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
2 suivis collectifs de mi parcours en prestation	2 640,00 €	ETAT- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	9 202,40 €
8 suivis individuels de mi parcours en prestation	2 640,00 €	Autofinancement PNRV	916,00 €
Temps de travail agents PNRV	3 870,72 €		
Dépenses indirects et frais généraux (25 % des dépenses du personnel)	967,68 €		
TOTAL	10 118,40 €	TOTAL	10 118,40€

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération accompagnement de mi parcours des MAEC 2023 et animation du PAEC Vercors en 2025 tel que présenté ci-dessus, sollicitant la subvention « Animation 2025 de PAEC » du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 septembre 2024

Accompagnement de la présence ou de la colonisation du loup dans les Réserves naturelles de France

Dans le cadre du plan national d'actions (PNA) « loup et activités d'élevage », le réseau des Réserves Naturelles de France est identifié par les services de l'État. Ainsi, des actions ont été validées sur plusieurs Réserves naturelles nationales et seront financées dans le cadre de ce PNA, comme celle des Hauts-Plateaux du Vercors.

Pour la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors (RNNHPV), deux actions ont été retenues :

- Médiation et sensibilisation sur les zones d'alpages de la RNNHPV

Cette action s'intègre dans les démarches engagées avec le récit commun. Des accompagnateurs du territoire seront sollicités pour assurer des journées de présence sur la RNNHPV, au contact des visiteurs pour les sensibiliser à la présence des troupeaux avec chiens de protection.
Coût : 5 000 €

- Renforcer et homogénéiser les méthodes de suivi du loup dans les réserves naturelles en France

Un suivi poussé est actuellement réalisé sur 2 meutes de la RNNHPV, du matériel de suivi (pièges-photos, sonomètre) supplémentaire sera mobilisé.
Coût : 1 600 €

A noter que la RNNHPV est impliquée dans d'autres actions collectives du réseau, notamment pour accompagner les nouvelles Réserves naturelles concernées par la présence du loup.

Dans le cadre du PNA, la DREAL apporte une contribution financière de 107 950 € au réseau RNF afin de mettre en œuvre ce programme d'actions. Pour les 2 actions portées par la Réserve naturelle, l'enveloppe sollicitée est de 6 600 €.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Médiation grand public : présence d'accompagnateurs de moyenne montagne	5 000,00€	DREAL	6 600,00€
Acquisition matériel suivi (pièges-photos, sonomètre)	1 600,00€		
TOTAL	6 600,00€	TOTAL	6 600,00€

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 septembre 2024

Animation territoriale des sports de nature 2024 dans la Drôme

Dans le cadre du nouveau schéma directeur Sports de nature (2023-2033) et de son plan d'actions à 5 ans (2023-2028), le Département de la Drôme prévoit un accompagnement financier aux moyens d'animation dans les territoires, et lance un premier appel à manifestation d'intérêt annuel auprès des EPCI et des PNR pour renforcer la mise en œuvre des compétences de sports de nature.

Le Parc, de part ses missions de conciliation des usages et de gestion du balisage-signalétique des sentiers de randonnées, participe pleinement aux objectifs de développement de la politique territorialisée du Département.

S'inscrivant à la fois dans les priorités du Département, et dans la mesure 3.3 de la Charte (concilier les différents usages dans le respect des milieux naturels), le Parc propose une animation dédiée de 3 mois sur les communes drômoises jusqu'à la fin de l'année 2024 pour :

- Gérer la médiation des sites en cas de conflits d'usage
- Apporter une assistance technique aux projets d'aménagements liés aux sports nature
- Piloter des chantiers structurant pour le territoire, de type charte de conciliation ou plan de circulation
- Assurer un suivi de fréquentation des milieux naturels
- Articulation avec la commission Vercors en Partage

Budget et plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES TTC		RECETTES	
Rémunération : 0,52 ETP sur 3 mois	5 897 €	Département Drôme	2 359 €
		Autofinancement	3 538 €
TOTAL	5 897 €	TOTAL	5 897 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** Le Président à solliciter la subvention auprès du Département de la Drôme et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 septembre 2024

Inspiration Vercors : demande de subvention 2025 au Conseil Départemental de la Drôme

Inspiration Vercors, marque de destination touristique du Vercors, est un collectif composé :

- des communautés de communes et des offices de tourisme du Trièves, Diois, Massif du Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère et Royans Vercors
- du PNR Vercors,
- des représentants socioprofessionnels par filière et par territoire,
- et des agences d'attractivité partenaires Drôme Attractivité et Isère Attractivité, ainsi que de l'Agence Régionale de Tourisme.

Par sa délibération 2019.B 50 du 25 septembre 2019, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors a approuvé la convention Inspiration Vercors 2020-2023 et son plan de financement pour les quatre années. Cette convention de moyens définissait les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la marque Inspiration Vercors. Une nouvelle convention est en cours de validation avec les EPCI afin de fixer les moyens et modalités d'animation et de gestion de la marque Inspiration Vercors pour la période 2024-2028.

Réuni les 12 janvier 2023 et 2024 le comité de pilotage Espace Valléen Vercors a validé la feuille de route Inspiration Vercors 2023-2025. Celle-ci confirme les axes historiques de promotion (paysages, activités de pleine nature), mais oriente également la marque Inspiration Vercors vers une approche multi thématique :

1/ valoriser des thématiques qui font la singularité du Vercors (art de vivre ; enrichissement culturel ; les histoires du Vercors ; l'hiver en Vercors ; l'itinérance : territoire d'accueil ; territoire inclusif)

2/ informer sur la responsabilité collective autour des usages et partage du territoire

3/ rendre accessible et lisible la mobilité.

Dans ce cadre il convient de formuler une demande de financement au Département de la Drôme au titre de l'année 2025.

Objectifs

- Qualifier la notoriété de la destination en s'appuyant sur les cibles clientèles et les filières identifiées,
- S'organiser collectivement avec la marque de destination Inspiration Vercors.

Nature des dépenses Inspiration Vercors 2025

Les dépenses concernent les opérations menées par le collectif Inspiration Vercors avec le budget identifié des EPCI et du Département de la Drôme :

- Poste de chargée de promotion : animation et mise en œuvre des actions de promotion Inspiration Vercors
- Actions spécifiques Inspiration Vercors 2025 :
 - Création d'outils de communication
 - Accueils : presse, blogueurs, Instameet
 - Webmarketing

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES 2025		RECETTES 2025	
- Poste de chargée de promotion	59 391€	EPCI (CCMV-CCRV-SMVIC-CCT-CCD)	54 391 €
- Outils de communication, presse, réseaux sociaux		Conseil Départemental Drôme	5 000 €
TOTAL	59 391 €	TOTAL 100 %	59 391 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention 2025 auprès du Conseil Départemental de la Drôme,

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 18 septembre 2024

2024.B 55	Fonction du GAL Terres de Dauphiné en 2024 – demande de financement.....	3
2024.B56	Accompagnement de mi parcours des MAEC 2023 et animation du PAEC VERCORS en 2025.....	5
2024.B57	Accompagnement de la présence ou de la colonisation du loup dans les Réserves naturelles de France.....	7
2024.B58	Animation territoriale des sports de nature 2024 dans la Drôme.....	9
2024.B59	Inspiration Vercors : demande de subvention 2025 au Conseil Départemental de la Drôme.....	10

Fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 18 septembre 2024.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#